



Marathon de la Liberté
12 rue de la chapelle
14000 CAEN
equipe@marathondelaliberte.fr

RÉGLEMENTATION DE PARTICIPATION EN ÉQUIPE AU MARATHON DE LA LIBERTÉ

Edition 2022

I. Conditions et avantages de la participation en équipe

La création d'une équipe nécessite le respect des **conditions** suivantes :

- ✓ Avoir un **minimum de 10 participants** à inscrire sur l'événement du Marathon de la Liberté 2022 (toutes épreuves confondues) ;
- ✓ Respecter le [Règlement Officiel 2022 du Marathon de la Liberté](#) ;
- ✓ Déterminer un **responsable d'équipe** ;
- ✓ Finaliser l'équipe avant le **4 mai 2022** et le cas échéant, procéder au paiement des inscriptions et options **avant la remise des dossards**.

Avantages de la participation en équipe

- **Tarif réduit** sur le Marathon de la Liberté, le Semi-marathon Pegasus et le 10km – Crédit Agricole Normandie ;
- Création d'une **dynamique interne** au sein de votre structure ;
- **Compte en ligne dédié** au chef d'équipe pour le suivi des inscriptions ;
- **Modalités d'inscription simples et adaptées** au fonctionnement de la structure ;
- Possibilité de **retrait groupé** des dossards par le responsable d'équipe sur le Village Expo (gratuit) ou **d'envoi postal** groupé des dossards début juin (2€ TTC par participant) ;
- **Nom de l'équipe** inscrit sur les dossards ;
- **Résultats** de l'équipe consultables sur le compte en ligne du chef d'équipe.

Tarifs

Epreuve	Tarif / personne			Remise TTC / Tarifs Grand public
	HT	TVA	TTC	
Rollers de la Liberté	10,00 €	2,00 €	12,00 €	-
Rochambelle inscription	7,50 €	1,50 €	16,00 €	-
don à la lutte contre le cancer du sein	7,00 €	0,00 €		
10 km – Crédit Agricole Normandie	10,00 €	2,00 €	12,00 €	6 €
Semi-marathon Pegasus	15,00 €	3,00 €	18,00 €	7 €
Marathon de la Liberté	35,00 €	7,00 €	42,00 €	12 €
Relais Marathon (pour les 4 relayeurs)	100,00 €	20,00 €	120,00 €	-

II. Conditions de participation aux épreuves

Les participants inscrits en équipe doivent respecter le [Règlement Officiel du Marathon de la Liberté 2022](#) au même titre que les autres participants. Ci-dessous un rappel du justificatif d'aptitude à fournir et des âges limites de participation.

1. Justificatif d'aptitude

Rochambelle uniquement pour les coureuses, Marathon de la Liberté, Relais Marathon, Semi-marathon Pegasus et 10 km Crédit Agricole Normandie :

Tous les participants doivent joindre à leur dossier d'inscription un des documents suivants :

- **Licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un « *Pass' J'aime Courir* », en cours de validité à la date de la compétition.
- ou **Licence sportive**, en cours de validité à la date de la compétition, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou **pour les majeurs, Certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an** à la date de la compétition.
- ou **pour les mineurs, Certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition, datant de moins de 6 mois** à la date de la compétition.

Rochambelle

Il n'y a pas besoin de justificatif d'aptitude pour les marcheuses et les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles.

Rollers de la Liberté

Tous les participants doivent joindre à leur dossier d'inscription un des documents suivants :

- **Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du roller en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ;**
- ou **Licence de type compétition délivrée par la Fédération Française de Roller & Skateboard**, en cours de validité à la date de la manifestation.

2. Catégories d'âge

Les inscriptions aux différentes épreuves du Marathon de la Liberté sont soumises à des limites d'âges¹. Pour toute inscription d'un participant de moins de 18 ans, le représentant légal devra certifier donner l'autorisation au mineur de participer, en cochant la case correspondante lors de l'inscription en ligne.

Epreuve	Age min	Année de naissance
Rollers de la Liberté	7 ans	2015 et avant
Rochambelle		
- Coureuse	16 ans	2006 et avant
- Marcheuse et PMR	7 ans	2015 et avant
10 km de la Liberté	16 ans	2006 et avant
Semi-marathon Pegasus	18 ans	2004 et avant
Marathon de la Liberté	20 ans	2002 et avant
Relais Marathon	16 ans	2006 et avant

¹ Les limites d'âges sont établies en fonction des catégories d'âges acceptées suivant les distances des épreuves d'après la *Réglementation des Manifestations Hors Stade* établie par la Fédération Française d'Athlétisme.

III. Fonctionnement

A l'ouverture d'une équipe, une personne sera choisie comme **responsable d'équipe**. Ce responsable sera le représentant officiel de l'équipe et assurera le lien entre les membres de son équipe et les organisateurs de l'événement. Il a plusieurs missions : *Ouverture de l'équipe, Communication, Suivi des inscriptions, Finalisation et Retrait des dossards.*

1. Ouverture d'un espace équipe

Pour le **renouvellement d'une équipe**, le responsable d'équipe peut envoyer un mail en indiquant les éventuelles modifications de coordonnées ainsi que les éléments nécessaires à l'activation de l'équipe à equipe@marathondelaliberte.fr.

Pour la **création d'une nouvelle équipe**, le responsable d'équipe peut :

- effectuer une pré-saisie en ligne des informations de son équipe afin d'être recontacté par le Comité pour activer les inscriptions au sein de son équipe.
- contacter les organisateurs du Marathon de la Liberté au **09 72 44 91 49** ou par mail à equipe@marathondelaliberte.fr

Les coordonnées à fournir pour l'ouverture de l'espace sont les suivantes :

- Nom d'Equipe ;
- Nom de l'Entité représentée ;
- Type de structure ;
- Adresse de facturation ;
- Coordonnées du responsable d'équipe (nom, prénom, téléphone, mail).

A l'activation de l'équipe, le responsable d'équipe devra définir le fonctionnement de son équipe au travers des éléments suivants :

a) Mode de paiement

- Individuel : par chaque participant au moment de son inscription (paiement par carte bancaire).
- Global : Facture à la clôture de l'équipe de la totalité des inscriptions, à régler en un versement unique (uniquement pour les structures).
- Partiel : une partie de l'inscription payée par le participant au moment de son inscription et le complément facturé à l'équipe à la clôture (définition d'un montant fixe payé par le participant par épreuve, uniquement pour les structures).

b) Mode de retrait des dossards

- Le **retrait groupé** de l'ensemble des dossards par le responsable d'équipe ou un membre désigné par lui (sur les horaires d'ouverture du Village Expo) ;
- **L'envoi postal** de l'ensemble des dossards (et tee-shirts de la Rochambelle) au chef d'équipe (facturé 2€ TTC par inscription, envoi uniquement des dossiers complets) ;
- **Le retrait individuel** par le participant sur présentation d'une pièce d'identité, sur les horaires d'ouverture du Village Expo.

- c) **Option** : il est possible de créer une option spécifique à l'équipe pour obtenir des informations complémentaires. Par exemple, demander à chaque participant lors de son inscription son site de travail sélectionnable dans une liste déroulante.
- Les options peuvent être différentes en fonction des épreuves ;
 - Il peut s'agir d'une liste déroulante, d'un champ de saisie ou d'un choix oui/non ;
 - Les informations sont consultables par le responsable d'équipe sur son espace équipe.
- d) **Code équipe** : c'est la saisie de ce code par les participants lors de leur inscription qui leur permettra de rejoindre l'équipe. Le code s'adapte au fonctionnement de la structure et est défini avec le responsable d'équipe à l'activation de l'équipe.

2. Communication

Le responsable d'équipe constitue le lien unique entre les membres de son équipe et les organisateurs. Les membres de l'équipe devront s'adresser à lui pour toutes leurs interrogations. Il doit donc être joignable **avant et pendant le week-end de l'évènement**.

Afin de répondre à toutes les interrogations des membres de son équipe, il peut consulter :

- Le Règlement Officiel du Marathon de la Liberté ;
- Les informations envoyées par les organisateurs du Marathon de la Liberté ;
- Le site Internet du Marathon de la Liberté.

Le responsable d'équipe doit communiquer aux membres de son équipe toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur participation. A cet effet, un kit communication et une fiche pratique à destination du chef d'équipe sont remis par mail lors de l'activation de l'équipe.

3. Suivi des inscriptions

Le responsable d'équipe ne fait pas de saisie, ce sont les participants qui intègrent l'équipe au moment de leur inscription via la saisie du code équipe.

Le responsable d'équipe doit accompagner les membres de son équipe dans leur démarche d'inscription par des notes explicatives ou des permanences d'assistance à l'inscription par exemple.

a) Inscription d'un participant à l'équipe

Chaque participant au Marathon de la Liberté doit avoir un compte individuel sur la plateforme d'inscription 123-GO, le lien pour l'évènement est marathondelaliberte.123-go.fr. Si le responsable d'équipe souhaite également s'inscrire à une épreuve, il doit lui aussi avoir un compte individuel.

Les participants inscrits sur les années passées peuvent réutiliser leur compte en se reconnectant grâce à leur adresse email et leur mot de passe.

Les participants effectuent leur inscription depuis leur compte en cliquant sur « M'inscrire à une épreuve ». **Pour intégrer une équipe, le participant doit saisir lors de son inscription son « code équipe » à l'étape de choix de l'épreuve. En cas d'inscription à plusieurs épreuves, il devra saisir son code lors du choix de chacune de ses épreuves.**

Si l'équipe a opté pour le paiement au global à la clôture de l'équipe, les participants n'auront rien à régler au moment de leur inscription. Dans le cas contraire, un paiement en ligne sécurisé leur sera demandé.

b) Transfert du justificatif d'aptitude

Le **justificatif d'aptitude** est nécessaire pour participer à la Rochambelle pour les coureuses, les Rollers de la Liberté, le 10 km – Crédit Agricole Normandie, le Semi-marathon Pegasus, le Marathon de la Liberté et le Relais Marathon.

IMPORTANT : Date limite de réception des justificatifs : 4 mai 2022. A cette date, toutes les participantes à la Rochambelle en coureuses qui n'auront pas fourni leur justificatif d'aptitude pourront être basculées en marcheuses sur décision du responsable d'équipe ou de l'organisateur de l'événement.

Le transfert des justificatifs peut être réalisé par :

- **Internet** : Le participant ou le responsable d'équipe (depuis son portail équipe) ajoute le justificatif sur le compte en ligne du participant.
- **Courrier** : Marathon de la Liberté – Service inscription – 12, rue de la Chapelle – 14000 Caen.

IMPORTANT : Le dossier d'un participant ne sera complet qu'après réception ET validation du justificatif. Un mail sera envoyé au participant pour lui indiquer la mise à jour de son compte en ligne, il devra alors aller vérifier sur son compte si son justificatif a été validé ou refusé.

4. Finalisation

Par défaut, les équipes seront clôturées automatiquement au 4 mai 2022 au soir. Le responsable d'équipe peut contacter le Marathon de la Liberté pour anticiper la clôture des inscriptions de son équipe.

Une équipe est finalisée **quand** :

- Toutes les inscriptions sont effectuées (aucune réservation de places et aucun délai supplémentaire ne seront accordés) ;
- Tous les dossiers d'inscriptions sont complets ;
- Le paiement est effectué, options comprises.

Si le nombre minimum de 10 participants n'est pas atteint à la clôture de l'équipe, un supplément correspondant au nombre d'inscriptions manquantes multiplié par 12€ TTC sera facturé à l'équipe.

5. Retrait des dossards

Le mode de retrait des dossards est choisi par le responsable d'équipe lors de l'activation de son équipe. Quel que soit le mode de retrait, **il devra informer les membres de son équipe** de la méthode, des dates, des horaires et lieux où ils pourront récupérer leur dossard.

IMPORTANT : Chaque dossard doit être distribué à la personne inscrite. Les informations fournies sur le compte en ligne sont utilisées par l'équipe de secouristes pour identifier le participant, avoir ses informations de santé et contacter sa famille en cas de problème. **Le responsable d'équipe sera tenu pour responsable en cas de mauvaise distribution.**

Quelle que soit le mode de retrait des dossards choisi, **aucun dossard dont l'inscription n'est pas réglée ne sera remis. Le responsable d'équipe doit anticiper tout délai de paiement interne à sa structure** (génération de bon de commande, paiement à 30 jours...) afin de clôturer les inscriptions de son équipe suffisamment tôt pour permettre le paiement des inscriptions avant la remise ou l'envoi des dossards.

De plus, **il est obligatoire pour le participant d'avoir fourni, le cas échéant, son justificatif d'aptitude afin que son dossard puisse être distribué.** Le responsable d'équipe doit s'assurer de l'état des inscriptions de son équipe pour garantir une remise ou un envoi complet des dossards de son équipe.

Conseil : Certains membres de l'équipe pourront ne pas avoir reçu ou compris les informations sur les modalités de retrait de leur dossard et venir au retrait des dossards individuels sur le week-end de l'évènement. **Le responsable d'équipe doit donc être joignable à tout moment au numéro communiqué lors de la création de l'équipe.**



CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Dr, Docteur en médecine,
certifie que l'examen de M/Mme

Date de naissance :

ne révèle pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition⁽¹⁾.

Certificat établi à :

Date: (JJ/MM/AAAA).....

I the undersigned, Dr, doctor of medicine,
certify that I have examined Mr/Mrs.....

whose date of birth is:

There are no contraindications for her/him to practice sport in competitions⁽²⁾.

Certificate established in.....

Date: (DD/MM/YYYY).....

(1) A l'exclusion des disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 23123 du code du sport, précisées à l'article D. 23115 du même code.

(2) With the exception of the sports which present particular constraints to the sense of the article L. 23123 of the code of the sport, specified in the article D. 23115 of the same code.

Tampon et signature du médecin :

Stamp and signature of the doctor: